

CONDITIONS DE VALIDITÉ DE CE MANDAT D'ACHAT ET DOCUMENTS À JOINDRE

Il doit être correctement rempli, daté et signé et ne comporter aucun élément pouvant prêter à confusion. Les fonds de couverture doivent parvenir dans les délais indiqués au recto de ce mandat.

Un chèque ou un virement unique ne peut couvrir plusieurs mandats.

LA TRANSMISSION DE CE MANDAT PEUT SE FAIRE :

- par lettre recommandée avec avis de réception,
- par lettre simple,
- par dépôt aux bureaux de la société de gestion,
- par télécopie ou Internet sous réserve de confirmer l'ordre en adressant l'original du mandat par l'un des moyens ci-dessus.

L'original du mandat, sous peine de nullité, devra obligatoirement parvenir à la Société de Gestion **au plus tard la veille de la confrontation**. Les ordres sont horodatés et inscrits au registre par ordre chronologique de leur réception. **La validation de l'ordre est conditionnée à la réception de l'ensemble des documents (original du mandat et documents à joindre) et des fonds de couverture dans les délais impartis.**

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

Personnes Physiques :

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité de chaque signataire.
 - Un justificatif de domicile.
 - Un relevé d'identité bancaire au nom du/des acquéreur(s) avec le N°IBAN.
- } sauf si déjà associé(e)(s)
- Le « Questionnaire Connaissance du Client ».
 - Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le formulaire « déclaration de provenance des fonds » dûment complété et signé par le(s) donneur(s) d'ordre, accompagné d'un justificatif en cas de versement supérieur à 30.000 €.

Le « Questionnaire Connaissance du Client » et le formulaire « déclaration de provenance des fonds » sont disponibles sur le site **www.sofidy.com**, dans la rubrique « nos solutions d'épargne/Immoyente2/marché secondaire », ou sur simple demande.

Personnes Morales :

Joindre le Kbis, les statuts, la pièce d'identité du/des signataire(s) habilité(s), un relevé d'identité bancaire au nom de la société précisant le N° IBAN, le « Questionnaire Connaissance du Client », et le formulaire « déclaration de provenance des fonds ».

SIGNATURES :

- Pour les acquisitions par des personnes mariées, en indivision ou en démembrement : Le présent mandat doit être signé conjointement par chacune des parties (*les deux époux, l'ensemble des co-indivisaires ou son représentant avec justificatif l'habilitant à signer, le nu propriétaire et l'usufruitier*).
- Personnes mineures ou majeurs incapables : Etablir le mandat au nom du titulaire des parts portant signature(s) du/des représentant(s) légal(aux), ou du tuteur en joignant l'autorisation du juge des tutelles.

Les informations sur la SCPI sont disponibles sur le site de SOFIDY (**www.sofidy.com**). La société de gestion peut fournir, à toute personne qui en ferait la demande, toute information sur l'état du registre (*dont les cinq prix d'achat les plus hauts et les cinq prix de vente les plus bas*) ainsi que des indicateurs tels que la valeur de réalisation, le dernier dividende annuel servi et le montant du dividende prévisionnel.

La note d'information a obtenu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI N° 17-29 en date du 4 août 2017.

SOFIDY, en tant que responsable du traitement, vous informe que toutes les informations demandées dans ce formulaire doivent être renseignées, exceptées : la profession et le numéro de téléphone qui sont facultatifs. Ces informations font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la vie sociale de la SCPI. Les destinataires des données sont notamment : le personnel habilité de SOFIDY, l'administration (Trésor Public), les commissaires aux comptes, les banques de la SCPI, votre conseiller en gestion de patrimoine, l'organisme ayant nanti vos parts. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à :

SOFIDY 303, square des Champs Élysées - 91026 ÉVRY Cedex - (Tél. : 01 69 87 02 00)

Par ailleurs, pour répondre à ses obligations légales, la société de gestion met en œuvre des traitements de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et l'application des sanctions financières.